

en bref
L'APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE



Les activités qui vous ont été proposées l'an passé à l'appartement pédagogique telles que l'atelier peinture et papiers peints (relooking, menues réparations...) vont reprendre à la mi-septembre. Le programme de ces activités vous sera présenté ultérieurement. Toutefois, vous pouvez d'ores et déjà contacter le service Communication au 03 86 72 59 00 afin d'obtenir de plus amples renseignements.



Animaux

Réussir la cohabitation

Pigeons, chats errants, ... sont source de bien des nuisances. Aussi, Il faut donc en limiter la prolifération par une politique de prévention. Une démarche collective des locataires est indispensable.

Rappel

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental interdit de déposer en tous lieux des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages, et notamment les pigeons.

Gestes citoyens

Repérer et faire clôturer les lieux de nichages de



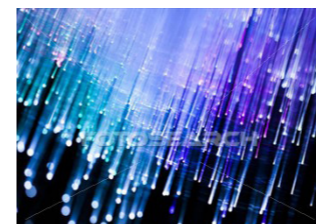
pigeons, bien obturer tous les orifices d'accès aux combles ou bâtiments non affectés afin de limiter leur prolifération.

Stériliser et identifier ses chats est indispensable et limite le risque de fugue et de reproduction anarchique.

COMMENT FAIRE ?

Si vous repérez un lieu de nichage de pigeon : appelez Allo Mairie au 0 800 08 9000.

Si vous voyez une portée de jeunes chatons errants, appelez l'association les «Amis des chats» au 03 86 98 08 13.



La fibre optique



Le nouveau Conseil d'Administration



Devenir propriétaire ?



édito

Lien social et représentation

Notre pays est exemplaire en matière de démocratie, on l'oublie trop souvent.

Cette démocratie est représentative c'est à dire qu'un certain nombre de personnes sont élues pour agir au nom de ceux qu'ils représentent. Ce système de lien social permet une cohésion que beaucoup nous envie et un véritable débat républicain.

Après les élus communaux et inter communaux, ce sera le tour des représentants des personnels et des locataires d'aller à la rencontre des électeurs à la fin de l'année.

L'intérêt général devra guider les pas de chacun.

Jacques Hosco

Conseiller Général
Adjoint au Maire d'Auxerre,
Chargé du logement,
de la politique de la ville et du renouvellement urbain,
Président de l'Office Auxerrois de l'Habitat

la une



Elections des représentants des locataires

Tous les 4 ans, les locataires des offices publics de l'habitat sont appelés à élire leurs représentants.

A l'Office Auxerrois de l'Habitat, quatre représentants seront élus par les locataires le 10 décembre prochain.

Grâce aux représentants au sein du Conseil d'Administration, chaque locataire participe aux décisions qui impactent sa vie quotidienne. En effet, des décisions comme l'adoption du budget, l'engagement de nouvelles constructions ou les travaux d'amélioration du patrimoine, l'évolution des loyers sont déterminées avec les représentants des locataires au sein du Conseil d'Administration.

Choisir ses représentants

Cette élection aura lieu le mercredi 10 décembre 2014.

C'est une réelle occasion pour les locataires de l'Office Auxerrois de l'Habitat de choisir les représentants qui porteront leur voix au sein du Conseil d'Administration.

Les associations de locataires, et elles seules, peuvent présenter des candidats. Elles vous transmettront leurs documentations afin que vous puissiez faire votre choix.

Le vote

Au travers du protocole d'accord signé avec ces associations, il a été décidé de mettre en place 4 bureaux de vote, ainsi que la possibilité de voter par correspondance. Mi-novembre, vous recevrez dans votre boîte aux lettres le matériel de vote afin de pouvoir vous exprimer.

Numéro spécial

Courant novembre, vous recevrez un numéro spécial de Résidence dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ce scrutin.

A VENDRE

Envie de devenir propriétaire ?

contact : Sandrine Garnier : 03 86 72 59 56



Résidence des Piedalloues
2 appartements avec garage
boxé, libres d'occupation
DPE = C
1 T3 de 70 m² à 89 000€
1 T5 de 114 m² à 127 000€



Uniques à Auxerre
Lotissement de la «Coulée Verte»
24 Terrains à bâtir
de 476 m² à 690 m²



Lotissement «Les Brivaux II»
à Vallan
14 terrains à bâtir
de 499 m² à 671 m²
à partir de 32 000€



EN COURS DE CONSTRUCTION
Résidence «Jean de Vienne»
à Auxerre
15 maisons neuves type 4
avec garage et jardin clos
à partir de 149 500€



EN BREF

L'Office Auxerrois de l'Habitat a convié les anciens locataires du quartier des Vauviers à la présentation de déconstruction le 24 avril dernier. Aussi, de nombreux locataires se sont déplacés sur l'esplanade du Centre Sportif Serge Mésonès, et ont pu se remémorer leur quartier grâce à une exposition photos et assister à la démolition d'un bâtiment. A l'issue d'un vin d'honneur, chacun d'entre eux a pu repartir avec un livret sur l'historique des Vauviers.



Deux journées Portes Ouvertes ont été organisées les 16 et 17 mai à la nouvelle résidence des Carrières à Auxerre. Les Auxerrois, venus en nombre ont visités les appartements témoins sous la conduite des agents de l'Office. Le nombre de demandes de logements qui ont suivi cette visite a attesté la qualité de cette nouvelle réalisation.



L'édition 2014 de la Fête des Voisins s'est déroulée le vendredi 23 mai 2014 en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux. De nombreux locataires se sont retrouvés en début de soirée autour d'un verre ou d'un repas partagé dans une excellente ambiance malgré une météo particulièrement défavorable. Ce moment de convivialité s'est poursuivi parfois tard dans la nuit pour le plus grand plaisir de tous.

LE DOSSIER

Fibre optique

Une convention entre l'OAH et Orange

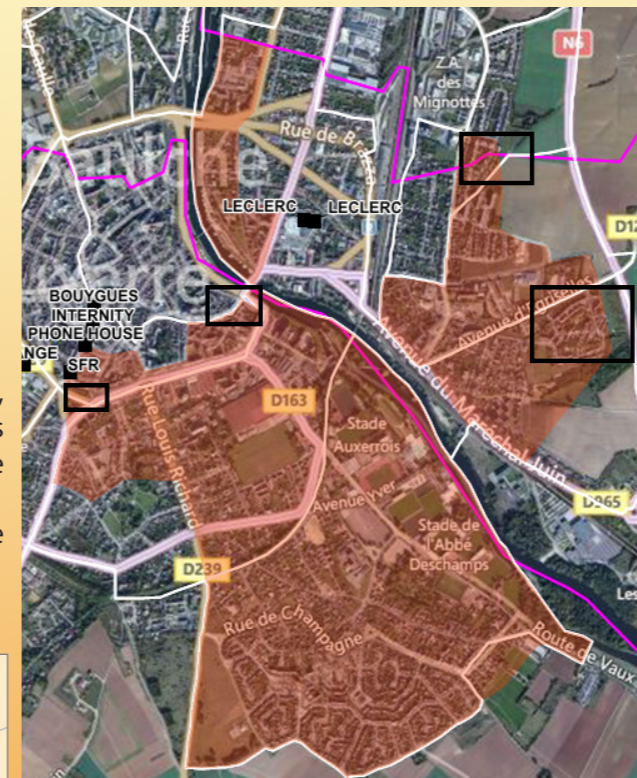
La Communauté de l'Auxerrois et Orange ont signé une convention en 2012 dans laquelle l'opérateur s'est engagé à déployer le réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération d'ici 2020.

La construction du réseau optique a démarré en 2014 et permet de couvrir une première zone, soit près de 24% des logements d'Auxerre. En 2015, une deuxième zone sera raccordée et permettra de couvrir près de 50% de la ville d'Auxerre avec la zone A.

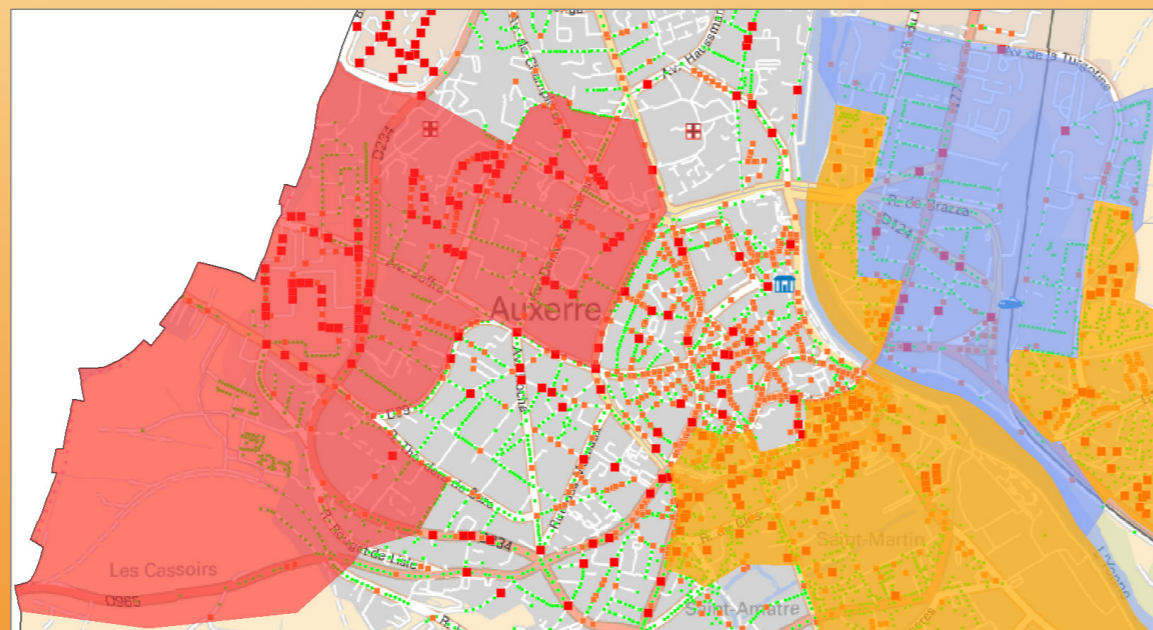
L'existence d'une infrastructure fibre optique va permettre la réception :

- d'internet à très haut débit
- de la télévision à haute définition
- d'applications en matière de télétravail, télésanté, télé enseignement, ...

Dans le cadre de la loi n° 2008 - 776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (loi dite LME), le propriétaire d'un immeuble est désormais tenu de répondre favorablement et dans les meilleures conditions, notamment en terme de qualité et de délais, aux demandes de ses locataires, de faire procéder au raccordement de leurs logement à un réseau communication électronique à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné en permettant le déploiement d'un réseau interne à l'immeuble.



en rouge, la première zone de raccordement



en rouge, la seconde zone de raccordement qui complète la première en orange

A ce titre, une convention cadre pour le raccordement à la fibre optique du patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat doit être signée avec l'opérateur Orange afin de fixer les modalités.

Elle sera constituée d'annexes (convention particulière par entrée de bâtiment, état des lieux d'entrée et de sortie, fiche d'accès aux immeubles, liste du patrimoine de l'Office).

Grâce à cette convention, les locataires du parc locatif de l'Office, soit près de 3900 logements (zones A et B) pourront bénéficier des usages associés à la fibre optique d'ici fin 2015.



vie pratique

Commerces de proximité

L'urbanisation du quartier Rive Droite dans le début des années 60 ne pouvait se réaliser sans l'apport de commerces de proximité.

Indispensables à la vie des habitants des quartiers excentrés tels les Vauviers, Saint Gervais ou les Images, plusieurs commerces s'y sont installés, non loin de l'église Sainte Marse.

Ainsi, on trouve sur place, un coiffeur, un pharmacien et un boulanger. La superette Casino a déménagé de son emplacement d'origine pour aller s'installer au rez-de-chaussée de la nouvelle résidence « Charles de Foucauld.»

Ces petits commerces sont devenus des lieux d'échanges et de rencontres qui contribuent à la qualité de vie et à la convivialité du quartier.

